



Joué les Tours, le 26 janvier 2016

Charte

LIVR'ECHANGE

Chaque adhérent(e), animateur(trice) a le droit d'utiliser ce livr'échange en apportant un livre et/ou en prenant un des livres proposés.

Le livre a sa vie propre, il peut revenir sur l'étagère ou rester chez l'emprunteur ou être prêté à des amis et s'en aller loin, il n'y a pas de retour obligatoire, ce n'est pas une bibliothèque.

Il est souhaitable que les livres proposés recouvrent une grande diversité : roman, jardinage, bien être, policiers, BD, bricolage, psychologie, santé, etc...

Les livres proposés doivent respecter la législation en vigueur au sein des bibliothèques, sinon ils seront retirés :

- pas de prosélytisme
- pas de pornographie
- pas d'incitation à la haine ou à la discrimination

Alain VINCENOT

Président de l'Espace St Léger

